RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Service Public
Vos droits et démarches plus simplement

FORMULAIRE

Demande de cure thermale - Article L115 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre

Cerfa 14415*06

Permet de demander une cure thermale **si vous relevez de la caisse nationale militaire de la Sécurité sociale.**

Le formulaire contient une notice explicative.

Remplir le formulaire (https://www.formulaires.service-public.gouv.fr/gf/cerfa_14415_06.do)

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R32228/aide-remarque)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Cure thermale : prise en charge par l'assurance maladie (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F751)

Émetteur du formulaire administratif : Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS)
Vérifié le 24 décembre 2024 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)